

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ORDONNE LA FERMETURE, À COMPTER
DU MERCREDI 25 MARS À 00 H 01 ET JUSQU'AU 13 AVRIL 2020, DE
L'ENSEMBLE DES COMMERCES ET SERVICES NON ESSENTIELS.**

Montréal, mardi 24 mars 2020

Fermeture de l'ensemble des commerces et des services non essentiels

Le lundi 23 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture, à compter du mercredi 25 mars à 00 h 01 et jusqu'au 13 avril 2020, de l'ensemble des commerces et services non essentiels.

Vous pouvez consulter la liste des services et des activités prioritaires établie par le gouvernement ici : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>.

Selon cette directive, l'OHDQ comprend que seuls les hygiénistes dentaires qui se trouvent dans les situations suivantes peuvent poursuivre leurs activités :

- Vous exercez pour le compte d'un établissement de la santé et des services sociaux (p. ex. : santé dentaire publique, CHSLD, milieu hospitalier) ;
- Vous exercez dans un cabinet de dentiste et vous participez aux traitements et aux soins lors de consultation d'urgence ;
- Vous enseignez dans un établissement d'enseignement supérieur (tel qu'un cégep) pour offrir de l'enseignement en ligne.

Si vous jugez que vous offrez des services essentiels et que votre type d'entreprise ne figure pas dans la liste affichée sur le site Web du gouvernement, vous devez remplir un formulaire en ligne accessible par l'hyperlien ci-haut afin qu'un agent de communication du gouvernement vous contacte.

Arrêtés ministériels des 21 et 22 mars 2020 — Information pour les employés du réseau de la santé et des services sociaux

La ministre de la Santé et des Services sociaux a publié deux arrêtés ministériels affectant les conditions de travail des employés du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en

modifiant certaines dispositions des conventions collectives pour permettre les réassignations de tâches, les modifications d'horaire de travail, etc.

Voici le lien pour prendre connaissance de tous les arrêtés ministériels :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c47907>

Prolongation de la fermeture du siège social de l'OHDQ et information sur la gestion du courrier postal

En raison des directives gouvernementales qui prolongent jusqu'au 1er mai 2020 les mesures de distanciation sociale, le personnel de l'Ordre poursuivra sa prestation de services par télétravail au moins jusqu'à cette date. Vous pouvez continuer de communiquer avec l'Ordre avec les adresses courriel et les numéros de téléphone usuels.

Pour ce qui est de la poste, le réacheminement du courrier sera fonctionnel cette semaine. Entretemps, le ramassage du courrier se fait périodiquement par un membre du personnel. Il n'y a donc pas lieu de vous inquiéter si vous avez transmis du courrier à l'Ordre, il sera distribué au destinataire prévu.

Rappel de la campagne *Je contribue !*

L'Ordre vous rappelle la campagne de sollicitation du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à recruter des personnes pouvant venir prêter main-forte au personnel du réseau. Trouvez toute l'information sur ce sujet ici :

<https://www.ohdq.com/communications/recrutement-du-msss-covid-19>.

Information scientifique sur le COVID-19

Voici deux ressources d'intérêt pour ceux et celles d'entre vous qui souhaitent en savoir davantage sur les preuves scientifiques liées au COVID-19 :

- Le site Web de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux :
<https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Cette nouvelle section du site est destinée aux cliniciens et professionnels de la santé.

- Le numéro spécial de la revue Québec Sciences sur ce thème, offert gratuitement sous format numérique : <https://www.quebecscience.qc.ca/numero-gratuit-en-version-numerique/>



Diane Duval, H.D.
Présidente



Jacques Gauthier, erg., M.A.P, ASC
Directeur général et secrétaire